

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 25 (2018)
Heft: 1: Attraktive Orte zur Aufnahme ausländischer StudentInnen =
Accueillir l'étudiant.e étranger.ère

Artikel: Le pari français de l'accueil des étudiants étrangers (1840-1940)
Autor: Moulinier, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-772385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le pari français de l'accueil des étudiants étrangers (1840–1940)

Pierre Moulinier

Pour être satisfaisante, une politique d'accueil d'étrangers exige du pays hôte une réponse positive à trois questions: le pays veut-il accueillir? Le pays peut-il accueillir? Le pays sait-il accueillir? En ce qui concerne l'accueil des étudiantes et des étudiants étrangers, la France n'est pas mal placée au 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle parmi les nations pourvues d'universités prestigieuses, mais quelle note mérite sa politique en la matière? Si elle a incontestablement une posture favorable à l'accueil des étudiants étrangers dès la Révolution et l'Empire, est-ce qu'elle se donne les moyens de cette politique? Et surtout, met-elle en œuvre les dispositifs permettant sa réussite?

Une politique accueillante

La France *veut-elle* accueillir les étudiants venus d'ailleurs? Depuis le 19^e siècle, l'hospitalité accordée aux étrangers dans les facultés françaises est un projet politique national sur le thème de la dimension culturelle de la politique française et du prestige national. L'accueil des étudiants étrangers n'est-il pas de longue date une tradition française? Dans une circulaire du 26 juillet 1840 adressée aux recteurs, le ministre de l'Instruction publique, Victor Cousin, écrit: «La noble hospitalité que la France a toujours offerte aux étrangers, et l'antique réputation de ses grandes écoles scientifiques, juridiques et littéraires ont sans cesse attiré un grand nombre de jeunes gens de diverses contrées qui viennent puiser parmi nous les connaissances qu'ils apporteront ensuite dans leur patrie. Il convient de favoriser ces habitudes dans l'intérêt de la gloire du nom français, et aussi dans l'intérêt de nos établissements universitaires.»¹ En 1846, alors que le gouvernement a entrepris une profonde réforme des études médicales, le ministre Salvandy conclut les travaux de la Haute Commission des études médicales qu'il a réunie en 1845–1846 en rappelant la tradition française d'hospitalité: «Si les étrangers abondent en France, [explique-t-il,] c'est que la France est la seconde patrie de tout le monde, et surtout du monde instruit. Cette disposition générale

à se porter chez nous fait partie de l'ascendant que la France n'a jamais cessé d'exercer même après ses grands désastres.»² La France croit volontiers en sa capacité d'attraction, comme en témoigne ce propos exalté découvert dans le journal de l'Association des étudiants de Paris en 1920, à propos des étudiants étrangers: «Cette clientèle d'élite qui est le <test> de notre valeur n'est [...] pas attirée par nos universités, mais par un ensemble de qualités intellectuelles qui sont le propre de la race française et dont nos centres d'enseignement ne sont en quelque sorte que des lieux de rendez-vous commodes.»³ Cette volonté d'accueil s'amplifie après la victoire de 1918. Le 20 janvier 1922, le député-maire de Lyon radical Edouard Herriot déclare à la Chambre des députés: «De toutes les propagandes possibles, la meilleure est celle qui consiste à favoriser le séjour en France d'étudiants qui vivront parmi nous, qui prendront nos mœurs, qui étudieront nos grands auteurs, qui connaîtront nos professeurs, nos établissements d'enseignement.»⁴ En 1933, alors que sévit une violente campagne de l'extrême droite contre les étudiants juifs en médecine et en droit – les «métèques» –, le recteur de l'Université de Paris, Sébastien Charléty, célèbre le succès de l'université française auprès des étrangers: «Le prestige de nos facultés les attire, nos maîtres sont aimés d'eux et admirés; la camaraderie de nos étudiants les retient; ils se sentent chez eux à Paris.»⁵

Cette ouverture des facultés françaises aux étudiants étrangers nous semble avoir plusieurs causes. A l'inverse des établissements d'enseignement supérieur des autres pays occidentaux qui ont pour la plupart un long passé, elles doivent leur existence à la Révolution française et surtout à l'Empire. L'histoire de l'université française a en effet cette caractéristique qu'elle connaît deux temps: avant la Révolution française, les universités sont des institutions ecclésiastiques dont les plus anciennes sont issues du monde médiéval; en supprimant les universités le 15 septembre 1793 et en ne laissant subsister que quelques grands établissements (Collège de France, Muséum d'histoire naturelle, Observatoire de Paris) et les «écoles spéciales» (Ponts et Chaussées, Mines) qui deviennent des écoles d'application de la nouvelle Ecole centrale des travaux publics, la Révolution française détruit ces institutions qui sont remplacées quelques années plus tard par des établissements d'un autre ordre, relevant de l'Etat. En 1793 sont créées trois «écoles de santé» à Paris, Strasbourg et Montpellier, structures étatiques qui remplacent les anciennes et rétrogrades facultés de médecine. La suppression des facultés et des corporations universitaires d'Ancien Régime laisse le champ libre à Napoléon 1^{er} pour créer l'«Université impériale» entre 1806 et 1808, les facultés des lettres et des sciences, placées sous la tutelle du gouvernement. L'influence des Lumières, mouvement démocratique, laïque et universaliste, explique sans doute l'ouverture des facultés françaises aux autres nations: elles doivent accueillir des citoyens libres et égaux en droit, sans considération de culture ou de religion.

Par ailleurs, les facultés sont placées sous la tutelle de l'Etat, qui nomme leurs maîtres et définit leurs programmes; il n'existe pas en France, du moins au départ, d'universités privées, confessionnelles ou industrielles, qui pourraient pratiquer une ségrégation estudiantine religieuse ou nationale; l'uniformité règne d'une faculté à une autre. Enfin, la France est un pays centralisé et centralisateur, de surcroît dominé par l'hégémonie parisienne: aucune ville universitaire n'a le poids de Paris en matière universitaire et l'autonomie des recteurs d'université est limitée. Les universités n'ont pas le choix du recrutement de leurs étudiants. Le diplôme d'accès aux facultés, le baccalauréat, est uniformément organisé et administré dans le pays, et la liste des équivalences au baccalauréat exigées des étudiants étrangers est établie au plan national.

L'ouverture des facultés françaises n'a pas que des motifs culturels. Certes, les discours des universitaires et des hommes politiques insistent sur la contribution de cette ouverture au rayonnement et au prestige de la France. En attirant des étudiants étrangers, on crée, par le biais des diplômés de retour dans leur pays, des cohortes d'ambassadeurs de la culture française dans le monde entier. Mais les retombées attendues de l'accueil d'étudiants étrangers ne sont pas que culturelles. Pour obtenir l'accord des nationaux et des élus à une politique libérale d'ouverture, l'argument économique n'est pas négligé. Il s'agit d'abord de développer les facultés au plan quantitatif en assurant un accroissement de leurs ressources financières grâce à l'augmentation de leurs effectifs. Par ailleurs, il y a une concordance de vues entre la volonté des universitaires d'augmenter leur audience internationale et les calculs plus intéressés des politiques et des hommes d'affaires.⁶ Il s'agit de répandre la langue et la culture françaises à l'étranger et de se faire des amis dans les classes instruites des autres pays tout en favorisant la consommation des produits de l'industrie et de l'agriculture nationales.

Pendant la Grande Guerre, la politique d'ouverture de la France n'est pas remise en cause. En pleine guerre, le conseil de l'Université de Paris se préoccupe de la diminution prévisible du nombre des étudiants étrangers après le conflit. Dans sa séance du 26 avril 1915, le recteur de l'Université de Paris, Louis Liard, indique que des mesures spéciales devront être prises dans toutes les facultés, notamment la diminution des droits d'équivalence et de dispense. Pour compenser le déficit prévisible de compétences après la guerre, il faudra encourager la venue d'étudiantes étrangères.⁷ A la Faculté de droit, une commission est chargée de réfléchir à l'accès des étrangers aux études supérieures. Dans la discussion sur ce thème à l'assemblée des professeurs du 22 juin 1915, de nombreuses idées sont développées: ouvrir des locaux confortables, œuvrer avec les associations d'étudiants pour organiser la vie sociale des étudiants, réorganiser le programme des cours, assurer des locaux plus vastes, remettre une carte et une brochure aux étudiants, etc.⁸

Après la guerre, «l'esprit de Genève» et la création de la Société des Nations (SDN) ont-ils eu une influence sur la politique d'accueil du Gouvernement français? En fait, la France est à l'origine de la création en janvier 1922 par le Conseil de la SDN de la Commission internationale de coopération intellectuelle (CICI) et surtout de la création en 1924 de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), qui s'installe dès le 1^{er} novembre 1925 au Palais-Royal à Paris. Son but: «[E]lucrer au progrès de l'organisation du travail intellectuel dans le monde par la collaboration internationale». ⁹ L'IICI possède un service universitaire consacré aux échanges internationaux et encourage les études à l'étranger, ainsi qu'un comité des représentants des organisations internationales d'étudiants (parmi lesquelles la Confédération internationale des étudiants), dont il sert de secrétariat. Du fait de cet engagement international, la France maintient dans l'entre-deux-guerres une politique d'ouverture aux étudiants étrangers, ce qui lui vaut d'être considérée comme le premier pays d'accueil d'étudiants en Europe. Dans cette période, remarque le spécialiste des relations universitaires en Europe, Victor Karady, la politique d'accueil française «s'avère beaucoup moins sélective que chez ses concurrentes», ¹⁰ à l'inverse par exemple des politiques de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie ou des Pays-Bas, même si elle n'a pas été exempte de mesures limitatives, en médecine particulièrement, par exemple en réduisant le nombre des équivalences au baccalauréat français ou en instaurant des diplômes réservés aux étrangers (diplômes universitaires, certificats d'études françaises). Même dans les années 1930 marquées par des poussées de nationalisme et de xénophobie sur fond de crise économique, les institutions universitaires françaises ont maintenu leurs portes ouvertes aux non-nationaux. ¹¹

Les politiques publiques et universitaires d'accueil

La France *peut-elle* accueillir les étudiants étrangers? Comme les pays occidentaux (Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse), la France est dotée des budgets, des équipements et des personnels nécessaires en vue de fournir de l'enseignement supérieur aux jeunes gens qui le demandent. Avant la grande réforme de 1968 qui voit se multiplier les universités sur tout le territoire, la France détient 16 universités qui possèdent des facultés aptes à délivrer des grades et des diplômes aux Français comme aux étrangers. Il faut cependant ajouter que cette offre de formation n'est pas identique d'une ville universitaire à l'autre. Non seulement l'Université de Paris ne cesse d'accueillir plus de 40 pour cent de l'ensemble des étudiants, ce qui provoque des critiques récurrentes sur la «pléthore parisienne», mais on peut distinguer les grandes universités de province qui comportent les cinq ordres de facultés (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nancy,

Lyon, etc.) et les petites universités pauvrement pourvues en offres d'études et en étudiants (Angers, Besançon, Nantes, etc.). Toutefois, les étudiants étrangers, s'ils sont dominants à Paris, ne négligent pas les petites universités, quand celles-ci leur offrent des formations, notamment technologiques.

La France étant désireuse d'accueillir les étrangers, il ne suffit pas d'ouvrir les facultés, il faut aider les étudiants étrangers à profiter de leur séjour en France pour obtenir le titre auquel ils aspirent. Leurs besoins sont nombreux: non seulement ils doivent vivre pendant plusieurs années dans une ville française, mais ils doivent aussi s'informer sur le régime des études supérieures en France, qui est rarement semblable à celui qu'ils connaissent dans leur pays, choisir leur cursus scolaire, voire leurs professeurs, et surtout maîtriser la langue française, si leur famille ou leur scolarité antérieure ne les a pas initiés au français.

Pour certaines catégories d'étudiants étrangers, dès le 19^e siècle, la diplomatie s'en mêle. Les migrations étudiantes sont souvent le fruit des alliances ou des affinités existant entre les nations et les peuples, mais, dans de nombreux cas aussi, ces relations résultent d'une demande de modernisation. Au 19^e siècle, les mouvements migratoires s'opèrent des pays moins développés vers les pays plus développés, de l'est vers l'ouest. L'émigration de formation est suscitée par ces pays dans une logique de construction de l'Etat-nation et de modernisation étatique. Ce sont notamment les pays postféodaux (Roumanie, Serbie, Egypte, Bulgarie, Grèce, Empire ottoman) ou postcoloniaux d'Amérique latine qui pratiquent l'émigration de formation en attendant que la modernisation du système d'enseignement primaire et secondaire tarisse cette émigration. Des bourses sont offertes par ces pays à leurs étudiants pour se former en France, des aménagements des études leur sont accordés (équivalences de titres, exemptions d'examens), des structures d'accueil sont organisées à leur intention dans le pays d'accueil. La Roumanie est le pays le plus favorisé à cet égard: en 1866, une convention franco-roumaine permet d'assimiler les titres et les grades délivrés par les universités de Bucarest et de Jassy (Iași) aux titres français équivalents. L'arrêté du 11 juillet 1866 accorde aux étudiants roumains l'équivalence du baccalauréat avec les diplômes de bachelier de Jassy et de Bucarest et autorise les étudiants roumains à s'inscrire dans toutes les facultés de médecine françaises, car les universités de ces deux villes ne délivrent pas le doctorat en médecine. D'autres pays bénéficient de relations bilatérales favorables sous la forme de structures d'enseignement à Paris ou dans le pays partenaire: il en est ainsi de l'Ecole impériale ottomane de Paris, créée en 1857, ou de l'Université jésuite Saint-Joseph de Beyrouth (1881), liée à l'Université de Paris, de l'Ecole française de droit du Caire fondée en 1890, liée à la Faculté de droit de Paris, de l'Ecole de droit de l'Université syrienne de Damas, fondée en 1913, liée à l'Université de Lyon. Les élèves de ces écoles ont la possibilité de terminer leurs études dans une faculté française. Ajoutons que

des aides exceptionnelles sont accordées à des catégories d'étudiants étrangers en difficulté, qu'il s'agisse des réfugiés polonais des années 1830 ou de 1863, des réfugiés russes de 1923–1924 ou des juifs allemands de 1933.¹²

La majorité des étudiants étrangers ne bénéficient pas de ces avantages et tous les pays ne dotent pas leurs émigrants de bourses d'études. La France vient en aide à ses visiteurs estudiantins étrangers en leur accordant des bourses et en finançant les organisations de soutien aux étudiants étrangers. Deux Ministères français prennent en charge ces missions: celui de l'instruction publique et celui des affaires étrangères. Le Ministère de l'instruction publique possède un organisme de soutien aux relations culturelles, l'Office national des universités et des écoles françaises (ONUUF). Créé en 1910 avec l'appui du Parlement et sous le patronage du Ministère de l'instruction publique, l'ONUUF a pour tâche principale de travailler à l'expansion intellectuelle de la France à l'étranger.¹³ Ses activités sont multiples: accords scolaires, recrutement des professeurs français enseignant à l'étranger, correspondances avec les bureaux établis par l'Office à l'étranger, réception de professeurs et de savants étrangers, échanges de professeurs, échanges d'élèves des lycées et d'étudiants, information des étudiants étrangers, renseignements sur les facultés et sur les écoles françaises, attribution de bourses et d'exonérations aux étudiants étrangers, offre de cours spéciaux. Chargé d'organiser à Paris un bureau d'accueil pour les étudiants étrangers par le Ministère de l'éducation nationale, l'ONUUF ouvre à Paris en mars 1938 au 5, place Saint-Michel, puis au 104, boulevard Saint-Germain, un bureau d'accueil des boursiers et des assistants étrangers destiné à les accueillir, les conseiller, rendre leur séjour en France «aussi fructueux que possible».¹⁴

Le Service des œuvres françaises à l'étranger (SOFÉ) est créé après la Grande Guerre auprès du Ministère des affaires étrangères par le décret du 15 janvier 1920. Le SOFÉ centralise les principales actions culturelles du gouvernement destinées à l'étranger, notamment l'octroi de bourses à des étudiants des pays partenaires, l'exonération de frais d'études offerte à certains étudiants étrangers, l'organisation des échanges entre universitaires, le financement et le contrôle du fonctionnement des instituts français à l'étranger.¹⁵

Les universités françaises prennent aussi en charge l'accueil de leurs élèves étrangers. La première aide qu'elles leur ont accordée dès les années 1830 a été d'établir une liste des diplômes étrangers équivalents aux diplômes exigés pour accéder aux facultés, dont le baccalauréat, ce qui dispense les étudiants étrangers de passer le baccalauréat français, liste qui n'a cessé de s'allonger.

La question principale pour la plupart des étrangers est l'apprentissage du français. Dès la fin du 19^e siècle, les facultés des lettres créent des cours et des diplômes de langue et civilisation françaises, tels le certificat d'études françaises créé en 1899 ou le diplôme d'études universitaires lancé en 1908 à la

Sorbonne. Ces cours se multiplient après la Grande Guerre. En novembre 1920, la Faculté des lettres de l'Université de Paris crée une Ecole de préparation des professeurs de français à l'étranger, qui reçoit des étudiants français, mais aussi étrangers, ainsi que des cours de vacances en juillet–septembre. Avant la guerre, un petit nombre d'universités de province avaient ouvert des cours d'été de langue et civilisation françaises: l'après-guerre multiplie ce genre d'initiatives dans nombre de facultés des lettres de province. En 1926, 12 des 16 universités offraient des cours d'été.

Ces initiatives sont relayées par des organisations qui se multiplient au sein des universités: les comités de patronage des étudiants étrangers, présents à Paris dès 1891 comme en province. Au début des années 1920, la quasi-totalité des universités françaises disposent de ce genre d'organismes d'accueil. Lille et Reims ont un office des étudiants étrangers, Marseille un comité de réception des étudiants orientaux. Ces œuvres agissent à l'intérieur (services de renseignements, prêts, bourses, service médical gratuit, réductions dans les organismes culturels) et à l'extérieur (aide aux voyages, aide à certaines communautés, subventions à des cours de français, cours de vacances pour étrangers) et s'adonnent à une publicité considérable à coup d'inventaires des programmes d'enseignement, de guides, de brochures, d'affichettes. Elles organisent régulièrement des fêtes, des réceptions, des excursions dans la région d'accueil. Dès la fin du 19^e siècle, les comités de patronage négocient avec les compagnies maritimes et ferroviaires nationales des réductions sur le prix du voyage.

À l'intérieur des universités, des services d'accueil et d'information sont créés en faveur des étudiants étrangers: à Paris, le Bureau des renseignements scientifiques de la Sorbonne, qui est une fondation de la Ville de Paris et de l'Université de Paris, publie le *Livret de l'étudiant*. D'autres organisations existent en dehors des murs de l'Université, tels la Société des amis de l'Université de Paris, la Société universitaire des amis de l'étudiant ou le Groupement des universités pour les relations avec l'Amérique latine. Un bureau d'accueil des étudiants étrangers est créé à Paris en 1938 sous la direction de l'écrivain Paul Guimard au 104, boulevard Saint-Germain.¹⁶

La vie au jour le jour de l'étudiant étranger

La France *sait-elle* accueillir? Sur ce point, l'université française est nettement en retard sur ses concurrentes des pays anglo-saxons ou germaniques. L'accueil des étudiants étrangers ne se borne pas en effet à l'offre d'établissements d'enseignement et de professeurs compétents ou à la suppression des obstacles scolaires à l'accès aux études supérieures. Il faut aussi proposer des conditions

de vie supportables aux jeunes élèves des facultés. Il faut que le séjour de quelques années dans une ville française soit inoubliable et fécond et ne laisse pas le souvenir d'un enfer de solitude et de pauvreté. De bonnes conditions de vie matérielle sont donc nécessaires à cet égard, mais non suffisantes: comme on le souligne fortement dans l'entre-deux-guerres, les étudiants sont des «travailleurs intellectuels» qui ont des besoins spirituels autant que matériels, une soif de connaissances et de culture, le goût du contact avec leurs pairs.

Les étudiants étrangers doivent vivre décemment ces années d'exil. Munis ou non de bourses de leur gouvernement, ils doivent payer, outre les frais d'études, le logement, le restaurant, les vêtements, les transports. Sur ce point, ils sont logés à la même enseigne que les étudiants français dont la famille n'habite pas dans la ville universitaire, et tous ne sont pas issus d'une famille aisée.

Au cours d'une réunion du conseil de la Faculté des sciences de Paris en 1907, un professeur avait déclaré: «Ce qui écarte les étudiants américains de venir en France, c'est qu'ils sont habitués à des universités installées à la campagne où ils peuvent cultiver activement tous les sports.»¹⁷ De nombreux traits résultent de la naissance tardive des universités françaises: elles sont organisées en facultés distinctes, qui ne sont réunies que tardivement – en 1896! – dans des «universités», une par ville universitaire. Certaines de ces villes possédaient des bâtiments universitaires datant d'avant l'ère révolutionnaire, mais qui, à l'image de la Sorbonne, se révélèrent incapables de répondre aux besoins croissants des enseignants et des enseignements, en sorte que la III^e République qui refonde l'enseignement supérieur dès 1880 entreprend une politique de construction de facultés dans les «centres villes». Ces bâtiments nouveaux structurent le quartier qui les accueille, suscitent une vie étudiante dans des «quartiers latins», favorisent la création d'associations étudiantes, mais ne constituent pas la «cité universitaire» que l'on trouve dans les anciennes universités européennes et américaines. De ce fait, le problème du logement des étudiants, et plus largement de leur vie culturelle et sociale, est particulièrement difficile à résoudre. Il faut chercher des terrains vides dans des zones éloignées des facultés, rassembler les fonds nécessaires à la construction de ces cités étudiantes en un temps marqué par la crise économique, susciter les aides financières des villes et des entreprises. Beaucoup de projets de l'entre-deux-guerres verront le jour bien après la Seconde Guerre mondiale, et les «campus» à l'américaine ne fleuriront dans de lointaines banlieues qu'après la grande réforme de 1968 qui multiplie les centres universitaires.

A la fin du 19^e siècle, surtout à Paris où les étudiants étrangers ou provinciaux affluent tous au Quartier latin, la nécessité d'une politique du logement étudiant émerge face à la grande misère des hôtels du 5^e arrondissement de la capitale.¹⁸

Une spécialiste de la cité universitaire, Madeleine Priault,¹⁹ constate en 1931 le

remarquable «détachement des pouvoirs publics en ce qui concerne l'entretien de l'étudiant» qui existait avant la guerre, détachement qui s'explique selon elle notamment par «l'aisance dont jouissait la classe moyenne; [...] le soin de l'entretien était laissé aux familles». Après l'Armistice, la crise que subit la classe moyenne française et étrangère pose avec une grande acuité le problème de l'aide matérielle aux étudiants. C'est pourquoi dans les années 1920, prend forme la nécessité d'apporter une assistance financière aux étudiants. L'entre-deux-guerres est marqué par une attention particulière aux besoins matériels des étudiants, nationaux et étrangers, et par l'engagement croissant des pouvoirs publics dans la politique d'accueil des étrangers. Dans les années 1920, les associations d'étudiants et leur Union nationale sont à la source de ce mouvement original qui voit les villes universitaires se doter de restaurants pour nourrir les étudiants, de cités pour les loger ou encore de structures médicales pour les soigner, et l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) y gagne de nombreux adhérents. Depuis 1928, l'Etat aide les universités de province pour qu'elles contribuent à la réalisation de maisons d'étudiants offrant logement et services aux étudiants. Une subvention annuelle de 2 à 2,5 millions de francs est accordée par le gouvernement à la construction de cités universitaires en profitant des facilités offertes par la législation sur les habitations à bon marché (HBM).²⁰ Toutefois, il faut attendre l'arrivée au pouvoir du Front populaire pour assister à la création d'un Comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants (CSO) par le décret du 27 juillet 1936, et ce n'est qu'en avril 1937 que le Ministère de l'éducation nationale engage les recteurs dans une enquête sur les conditions de vie des étudiants (logement, distractions, budget tout court, avantages de la situation de la ville, tels que mer, montagne, etc.).²¹ Le drame de la guerre de 1914–1918 favorise la réalisation d'un rêve des dernières années du 19^e siècle, la construction de la cité universitaire de Paris dès 1920. Dans l'esprit de ses concepteurs, il s'agit de créer des logements pour les étudiantes et les étudiants, mais aussi d'éviter le retour de la guerre, de développer l'influence culturelle de la France à l'étranger, de créer des liens entre étudiants de différentes nations et d'ouvrir l'horizon des étudiants français sur le monde. La cité internationale universitaire de Paris se voit doter, notamment au cours des années 1930, de quatre fondations françaises – et de 13 pavillons étrangers, en majeure partie européens. En 1939, 17 fondations sont en activité, mais trois projets (Tchécoslovaquie, Pologne et Roumanie) ont échoué pour des raisons financières.²²

La cité internationale universitaire de Paris constitue un modèle pour les universités de province. Dans l'entre-deux-guerres, la question du logement des étudiants devient l'un des thèmes de l'action revendicative de l'UNEF et des associations générales d'étudiants (AGE) qui mènent campagne pour la

création de maisons d'étudiants ou de cités universitaires dans leur ville. Avant la Grande Guerre, on ne trouvait à Paris que quelques foyers d'étudiantes, et seule la Ville de Lille possédait une maison d'étudiants, construite en 1907 mais détruite par les Allemands qui occupaient la ville pendant la guerre. Dès 1919, la plupart des AGE lancent des projets de maisons d'étudiants, destinées à être leur siège social et à offrir des chambres à leurs adhérents. Elles comptent pour les réaliser sur le financement de la Ville, du rectorat et les dons de particuliers ou d'entreprises. Ces établissements ne sont pas toujours ouverts aux étrangers. En 1939, on trouve des maisons d'étudiants dans une douzaine de villes et des cités universitaires à Besançon et à Bordeaux. Paris compte en outre cinq maisons d'étudiantes.

Les autorités universitaires et les associations étudiantes sont également préoccupées par la santé des étudiants, en particulier par les cas fréquents de tuberculose. C'est à la demande de l'UNEF qu'est lancé en 1923 le projet de construire un sanatorium pour étudiants, ouvert en 1933 à Saint-Hilaire du Touvet dans l'Isère. Une autre revendication des mouvements étudiants prend corps avec l'inauguration en 1932 de centres de médecine préventive.

Les associations générales d'étudiants voient le jour en France à partir des années 1880 et sont présentes dans chaque ville universitaire après la Grande Guerre. Ces associations ne sont pas que des organisations de défense des intérêts estudiantins, elles constituent aussi des lieux de sociabilité et même d'animation sociale et culturelle de la ville qui les accueille. Le rôle des AGE est culturel, social et éducatif: elles constituent pour des étudiants souvent isolés, qui se côtoient sur les bancs des facultés plus qu'ils ne se lient entre eux, des lieux de rencontre indispensables en offrant un local, un bar, une bibliothèque et des salles de réunion; elles organisent à leur intention des fêtes, des bals, des concerts, des conférences; la plupart d'entre elles possèdent un club sportif, un orchestre, une chorale, une troupe de théâtre; la Maison des étudiants, quand il en existe une, joue aussi ce rôle. Dans certaines d'entre elles, se pose la question de l'adhésion des étrangers, mais la plupart considèrent ceux-ci comme des membres à part entière. Ces associations offrent aux étudiants en exil une occasion de contact avec les Français, de loisirs partagés, d'échanges intellectuels.

Les activités proposées par les AGE n'attirent pas l'ensemble des étudiants étrangers présents dans la ville universitaire, d'autant que, dès la fin du 19^e siècle, des manifestations xénophobes souvent teintées d'antisémitisme visent certaines communautés étrangères, manifestations qui se multiplient dans l'entre-deux-guerres.²³ L'accroissement de la population étrangère dans la plupart des universités françaises après 1919, et surtout l'essor important de certains groupes nationaux, provoque la naissance d'associations d'étudiants

étrangers qui constituent des lieux d'entraide, de soutien moral, de défense des intérêts matériels face aux ambassades et aux consulats de leur pays, mais aussi pour certains des structures de politisation. Si l'on prend l'exemple représentatif de Toulouse étudié par Caroline Barrera, les associations étudiantes étrangères les plus fréquentées dans la ville sont les associations d'entraide à caractère national des pays les plus représentés comme les associations des étudiants bulgares (1925), polonais (1931) ou yougoslaves (1921). On trouve aussi des associations politisées comme l'Association égyptienne de Toulouse (1921) qui milite pour une Egypte indépendante puis pour le maintien du Soudan dans le territoire égyptien, ou l'Association des étudiants russes émigrés (1929), l'Association des étudiants chinois de Toulouse (1931), l'Association des étudiants bulgares de Toulouse «Naroden Student» (1925) qui «se mêlait aux manifestations du Parti communiste» et aurait cessé d'exister en 1932, ainsi que l'Association des étudiants juifs de Pologne-section de Toulouse (1929), qui est membre de l'association nationale des étudiants juifs.²⁴

Certaines œuvres confessionnelles sont sensibles à l'accueil de l'étranger. Les associations catholiques d'étudiants posent fréquemment cette question dans leurs cercles d'études ou lors de leurs congrès. Le Père Lebbe fonde en 1929 à Bourg-la-Reine le foyer des étudiants d'Extrême-Orient, ouvert aux étudiants chinois, japonais et indochinois. L'Association des étudiants catholiques d'Extrême-Orient et le Cercle des étudiants d'Extrême-Orient, 13, rue Hallé (14^e), accueillent aussi ces étudiants du lointain. A Lyon, deux structures sont destinées aux jeunes Chinois: l'Association catholique de la jeunesse chinoise du Sud-Est, hébergée par la Maison sociale de Saint-Alban, et le Foyer catholique chinois de la rue Sainte-Croix.²⁵ Marseille possède une maison des étudiants orientaux fondée par la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (protestante).

Des associations mixtes se vouent à la rencontre des Français et des étrangers. Les comités de patronage des étudiants étrangers offrent souvent à leurs protégés des occasions de se mêler à la vie locale par des fêtes, des excursions, des représentations théâtrales ou musicales, etc. Le cercle international des étudiantes et des étudiants français et amis de la France fondé en juin 1917 possède une bibliothèque et organise des conférences et des voyages animés par un grand écrivain. En 1930, une cinquantaine d'associations universitaires et étudiantes ont fondé un cercle universitaire international au Musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, présidé par Paul Langevin, professeur au Collège de France, pour favoriser les contacts entre universitaires et étudiants étrangers et français. En décembre 1936, un cercle français des étudiants étrangers est fondé au 13, rue du Four à Paris, sous la présidence de Paul Valéry et du recteur Charléty.²⁶

Conclusion

Le modèle français d'accueil des étudiants étrangers qui découle de ce panorama d'un siècle et demi de pratique de l'Etat et des universités en la matière est original si on le compare à celui qui est partagé par les grandes universités occidentales et américaines, que l'histoire a faites indépendantes de l'Etat et largement maîtresses de leur destin. Des quatre acteurs que ce modèle engage, l'Etat, les universités, les villes universitaires et les organisations étudiantes, c'est incontestablement l'Etat, ou le Ministère de l'éducation, qui est le moteur principal: c'est lui qui organise et contrôle la vie universitaire, décide des programmes scolaires et de la nature des examens, sanctionne les études, nomme et rémunère les professeurs, bâtit les établissements universitaires, organise et encadre la politique d'accueil des étudiants français et étrangers. Dès la Révolution et l'Empire, les facultés françaises s'ouvrent aux étudiants étrangers, suscitent et encouragent même leur venue. La préoccupation de leurs conditions de vie, surtout à Paris où ils se rassemblent, n'intervient toutefois qu'à la fin du 19^e siècle, alors que les facultés se regroupent au sein d'universités dotées d'un début de maîtrise de leurs activités et que naissent les premières associations d'étudiants et les «villes universitaires». C'est au tournant du siècle que commencent à s'exprimer des revendications étudiantes et professorales en faveur du soutien matériel des étudiants et que naissent des institutions vouées à l'accueil des étrangers. La période de l'entre-deux-guerres, marquée par les recompositions géopolitiques, les crises économiques, la montée d'un début de syndicalisme étudiant, le développement urbain et les poussées nationalistes et socialistes, obligera l'Etat à trouver des solutions concrètes aux nombreux problèmes posés par un afflux sans précédent d'étudiants étrangers et par les revendications estudiantines. Il devra travailler à la régulation de ces populations nouvelles et résoudre, en lien avec les institutions universitaires d'accueil et les municipalités, les questions posées par la vie matérielle des étudiants. De nouveaux bâtiments universitaires, des maisons d'étudiants, des cités universitaires, des restaurants commenceront à être inaugurés, avant que la Seconde Guerre mondiale contribue à une accen-tuation de cette politique d'équipement. Parallèlement, le mouvement associatif étudiant s'épanouira, autant que les échanges culturels, sportifs et amicaux entre les nations, en dépit des violences du moment.

Notes

- 1 Archives nationales (AN), F/17/4512, Ministère de l'instruction publique.
- 2 AN, F/17/4513, Ministère de l'instruction publique.
- 3 *L'Université de Paris* 31/225 (décembre 1920), 12.

- 4 *Journal officiel de la République française, Chambre des députés, débats parlementaires*, Séance du 20. 1. 1922.
- 5 Sébastien Charléty, «Les aspirations des moins de 25 ans. La jeunesse universitaire», *Excelsior*, 15. 11. 1933, 1.
- 6 George Weisz, *The Emergence of Modern Universities in France 1863–1914*, Princeton (NJ) 1983, 253.
- 7 En 1916, lors d'une conférence donnée au Musée social sur «La guerre et les universités françaises», le vice-recteur Louis Liard déclare: «Une partie du vide ouvert par la mort est en train d'être comblée par les femmes.» Relevant leur «attitude admirable dans la guerre», il ajoute: «Il n'est pas étonnant que les femmes, celles du moins qui avant la guerre étaient en marche pour conquérir certaines professions jusque-là réservées aux hommes, soient convaincues que maintenant leur ère est arrivée.» *Revue internationale de l'enseignement* (1916), 186.
- 8 AN, AJ/16/4753, Conseil de la Faculté de droit, 22. 6. 1915.
- 9 Jean-Jacques Renoliet, «La genèse de l'Institut international de coopération intellectuelle», *Relations internationales* 72 (1992), 387–398.
- 10 Victor Karady, «L'accueil promu, puis perturbé: les étudiants juifs de l'est européen dans les universités de la 3^e République», in Robi Morder, Caroline Rolland-Diamond (éd.), *Étudiant(e)s du monde en mouvement. Migrations, cosmopolitisme et internationales étudiantes*, Paris 2012, 269.
- 11 Karady (voir note 10), 273.
- 12 Sur les réfugiés polonais, voir Pierre Moulinier, *Les étudiants étrangers à Paris au XIX^e siècle*, Rennes 2012, 47–49; sur les persécutés allemands, Raoul Hilberg, *Exécuteurs, victimes, témoins. La catastrophe juive 1933–1949*, Paris 1994, 141 s.
- 13 AN, Archives de l'ONUUEF, 70AJ/1.
- 14 AN, Archives de l'ONUUEF, 70AJ/6.
- 15 Georges Dethan, «Le Quai d'Orsay de 1914 à 1939», in *Opinion publique et politique extérieure en Europe. II. 1915–1940* (Publications de l'Ecole française de Rome, 54-2), Rome 1984, 157–163.
- 16 *L'étudiant à l'étranger* 6 (1938), 27.
- 17 AN, AJ/16/5122, 315.
- 18 Pierre Moulinier, «Un campus universitaire au Quartier latin? Le logement des étudiants français et étrangers à la Belle Époque», in Dzovinar Kévonian, Guillaume Tronchet (éd.), *La Babel étudiante. La cité internationale universitaire de Paris (1920–1950)*, Rennes 2013, 45–57.
- 19 Madeleine Priault, *La cité universitaire et son rôle social*, Paris 1931, 14–19.
- 20 Institut international de coopération intellectuelle (éd.), *L'organisation de l'enseignement supérieur. I. Allemagne-Espagne-Etats-Unis d'Amérique-France-Grande Bretagne et Irlande-Hongrie-Italie-Suède*, Paris 1936, 155.
- 21 AN, Archives du rectorat de Paris, 20020476/338.
- 22 François Sereni, «La cité universitaire internationale de Paris 1925–1950. De la Société des Nations à la construction de l'Europe», *Relations internationales* 72 (1992), 399–407.
- 23 Pierre Moulinier, «La «Belle Époque» des carabins et des potards: préhistoire du syndicalisme étudiant? (1902–1912)», *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 86 (2007), 10–26.
- 24 Caroline Barrera, «Étudiants étrangers et coloniaux à Toulouse pendant l'entre-deux-guerres», in Morder/Rolland-Diamond (voir note 10), 241–251.
- 25 «Les étudiants orientaux en Europe», *Documents de la vie intellectuelle* 9, 20. 12. 1931, 104–176.
- 26 AN, Archives du rectorat de Paris, 20020476/351.

Zusammenfassung

Der Wettbewerb Frankreichs um die Aufnahme ausländischer StudentInnen (1840–1940)

Seit der Neugründung der französischen Universitäten durch Revolution und erstes Kaiserreich entwickelte Frankreich eine offene Aufnahmepolitik für ausländische Studierende. Insbesondere wurden Hindernisse oder Beschränkungen bei der Einschreibung an Hochschulen vermieden, abgesehen von der Anforderung, einen dem französischen *baccalauréat* äquivalenten Abschluss vorzuweisen. Um die Aufnahme der Studierenden zu erleichtern, wurden neue Einrichtungen geschaffen und konkrete Massnahmen (Stipendien, Französischkurse, Sprachferien, besondere Abschlüsse et cetera) ergriffen. Die Aufnahme ausländischer Studierender beschränkte sich jedoch nicht nur auf die Bereitstellung von Bildungseinrichtungen und kompetenten Lehrkräften oder die Beseitigung akademischer Hindernisse für den Zugang zu höherer Bildung. Es war auch notwendig, Studenten gute Lebensbedingungen zu bieten. Selbst wenn Möglichkeiten für die Finanzierung der Reisen nach Frankreich oder Wohnraum (Bau der *Cité internationale universitaire de Paris*, Studentenwohnheime) geschaffen wurden, blieben materielle Fragen für die Ausländer von entscheidender Bedeutung. Zudem waren die Beziehungen zu den Franzosen nicht immer einfach. Es drohte Einsamkeit. Im schlimmsten Fall wurden ausländische Gemeinschaften in der Zwischenkriegszeit zur Zielscheibe rassistischer und antisemitischer Angriffe. Französische Studentenverbände bemühten sich darum, diese Probleme anzugehen, und die Ausländer schlossen sich in Landesverbänden zusammen, um sie zu unterstützen.

(Übersetzung: Anja Rathmann-Lutz)